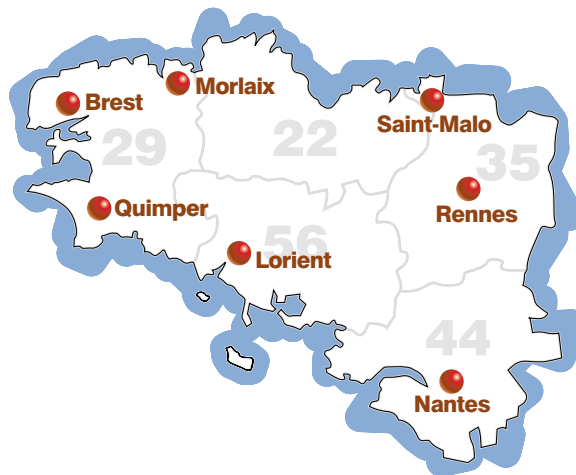


adaptation



avril 2006 50 % papier recyclé

AGENCES DE RENNES

Rennes Poterie
171 rue de Vern
BP 50147
35201 Rennes Cedex 2
Tél. **02 99 26 44 44**

Rennes Champs Manceaux
29 square
des Hautes Chalais
35200 Rennes
Tél. **02 23 35 05 50**

Rennes Villejean
55 cours Kennedy
35000 Rennes
Tél. **02 99 54 70 90**

AGENCE DE BREST

22 rue d'Aiguillon
29200 Brest
Tél. **02 98 46 12 13**

AGENCE DE QUIMPER

12 rue de l'île de Batz
Le Braden
29000 Quimper
Tél. **02 98 90 77 87**

AGENCE DE MORLAIX

7 rue de Kerfraval
29600 Morlaix
Tél. **02 98 88 13 86**

AGENCE DE ST MALO

1 avenue des Comptoirs
35400 Saint-Malo
Tél. **02 99 21 31 50**

AGENCE DE NANTES

5 rue Émile Masson
BP 12114
44021 Nantes Cedex 1
Tél. **02 40 94 44 87**

les AJONCS LORIENT

26 bd Maréchal Joffre
56100 Lorient
Tél. **02 97 35 11 11**

SIÈGE

171 rue de Vern • BP 50147 - 35201 RENNES Cedex 2
Tél. 02 99 26 44 44 - E-mail : contact@aiguillon.com



avec
Aiguillon
j'adapte et j'embellis
mon logement

Principe de l'Offre d'Aiguillon

...à condition

- d'être âgé de plus de 65 ans et/ou d'être atteint d'un handicap
- de respecter les conditions du contrat de location

Démarche

Si je remplis les conditions de l'accord et que notamment :

- j'entretiens correctement mon logement,
 - mon loyer est à jour et payé régulièrement,
 - je ne provoque pas de trouble de voisinage,
- alors, je peux faire la demande de travaux auprès de mon gérant immobilier.

Contenu des travaux

Les travaux concernés par cet accord sont :

- l'installation d'une véranda pour fermer la loggia d'un logement au rez-de-chaussée*,
- le remplacement d'une baignoire par une douche,
- la pose de volets électriques.

**Pas de condition d'âge.*

Qui paye quoi ?

50% des travaux sont financés par Aiguillon, **50%** sont financés par le locataire.

- Il est possible de bénéficier d'aides financières (caisse de retraite...) en l'absence du versement de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)*.
- Je peux étaler le paiement, pour un montant de 20 €/mois.
- La somme à ma charge sera indiquée séparément sur ma facture de loyer.

* Pour les immeubles de plus de 15 ans (soumis à la TFPB), un dégrèvement pourra être sollicité (sauf pour les travaux de fermeture de loggias). Dans ce cas, Aiguillon vous remboursera la somme perçue.

a d a p t a t i o n